

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 28 juin 2016

Délégués syndicaux en exercice: 67

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents:

C.A.G.B: ALLEMAN Frédéric; ANDRIANTAVY Anne-Sophie; BARTHELET Catherine; BESANCON Jean-Noël; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CAULET Claudine; CURIE Pascal; DEVESA Cyril; FALICENELLA Béatrice; GALLIOT Gérard; GALLIOU Françoise; GUYEN Yves; HUOT Daniel; JAVAUX Thomas; LAIDIE Franck; LEGAIN Olivier; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; LOYAT Michel; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; STHAL Rémi; THIEBAUT Catherine

C.C.A.L.L: MARGUET Vincent

C.C.C.Q: DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique

C.C.P.O: DUCRET Sylvain; MAMET Gérard; PROST Jean-Paul

C.C.V.M: MARCHAL François; MORALES Roland

C.C.V.S.V: AUBRY Didier; DUPONT Marc; PATUROT Léon

C.C.V.A: PIQUARD Charles

Etaient excusés:

C.A.G.B: AVIS André; DUCHEZEAU Pascal; FELICE Alain et son suppléant BAVERL Julie; FELT Marcel;

FIETIER Vincent; LINDECKER Cédric; WANLIN Sylvie

C.C.A.L.L: MAIRE Pierre

C.C.D.B.B: CONTINI Jean Claude

C.C.V.A: BRULET Daniel; HERANNEY François

Secrétaire de séance : GALLIOT Gérard

Procuration de vote :

Mandants : FELICE Alain; HERANNEY François; BRULET Daniel; MENESTRIER Jean-François **Mandataires :** DUCRET Sylvain; PIQUARD Charles; JAVAUX Thomas; RUTKOWSKI Serge

Objet: 6.B Extension des consugnes de tri: le tri se simplifie

6 B. EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI: LE TRI SE **SIMPLIFIE**

Rapporteur: Monsieur Didier AUBRY, Vice-Président



Une Communication par le Sybert : L'affiche sur les bus et abri bus

A partir du 1er juillet 2016, l'extension des consignes de tri débute.

Plusieurs réunions se sont déroulées au Sybert avec l'ensemble des 8 adhérents afin de définir une stratégie commune.

Une partie de cette communication est réalisée directement par le Sybert (affichage), une autre par chacune des Communauté d'Agglo ou de Communes.

L'objectif est un **geste de tri plus simple**, et donc plus compréhensible et plus efficace. Ceci afin d'augmenter la captation des emballages qui doivent aller dans le bac jaune. Le message est clair « TOUS LES EMBALLAGES dans le BAC JAUNE » ; Seront acceptés



Exemple d'article dans l'Est républicain

L'EST | Petite révolution dans les bacs jaunes

_____16/06/2016 - Environnement

Un geste de tri plus simple ? C'est pour cet été. A partir du 1er juillet, tous les emballages pourront être jetés dans le bac jaune. Même les pots de yaourts.

Fir ba

Fini les questions : dès le 1er juillet, tous les emballages pourront être jetés dans les bacs jaunes. Photo Ludovic LAUDE

Fini les questions existentielles au moment de décider ce qui va ou pas dans le bac jaune. À partir de cet été, il suffira de s'en tenir à une ligne de conduite simplissime tous les papiers mais aussi TOUS les emballages se trient. Bref, qu'il s'agisse d'une bolte métallique (en acier ou en aluminium) ou d'un contenant en plastique, peu importe, tout est recyclable. Même le film plastique qui enveloppe les packs d'eau ou de sodas.

Certains l'ignoraient peut-être mais jusqu'à maintenant, les barquettes et autres sachets contenant surgelés, jambon, fromage râpé, oeufs ou beurre n'avaient rien à faire dans le bac jaune. Pas plus que les pots de rillettes, les yaourts ou les tubes de dentifrice. Mais ça, c'est terminé.

Objectif 2020

Dès le 1er juillet, le Sybert sera en capacité de traiter tous ces emballages. Pour cela, le syndicat, qui gère le traitement des déchets du grand Besançon (et de sept autres communautés de communes), a investi plus de 800 000 EUR afin de modifier le « process » du centre de tri

L'enjeu est connu : réduire le volume des ordures ménagères incinérées. La marge existe selon le Sybert : il y a encore beaucoup de verre, de papier, de bouteilles en plastique et d'emballages métalliques dans les poubelles grises. Selon le syndicat, la simplification du geste de tri permettrait d'alléger le poids des poubelles de près de 32 kg par habitant et par an.

Le Sybert a déjà annoncé la couleur : il veut réduire à 100 kg/an et par habitant les « ordures résiduelles » d'ici 2020. Pour l'heure, les grands Bisontins et leurs voisins produisent plus de 150 kg de déchets par an. Mais c'est déjà beaucoup moins qu'en 2008. En l'espace de huit ans, la production de déchets résiduels (35 000 tonnes en 2015) a baissé de 30 %.

Bref, le tri progresse. Et il devient plus simple. Ce qui n'empêche pas quelques petites consignes : déposer papiers et emballages en vrac (pas dans un sac), bien vider les contenants (inutile de les laver), ne pas imbriquer les emballages et apfatir les bouteilles plastique. Quant aux bouchons, peu importe : avec ou sans, c'est très bien.

Un nouveau process au Centre de tri qui nécessite un investissement de 800 000 € avec une subvention de 30 % de l'ADEME.

Les adhérents vont diffuser :

- Auprès de leurs partenaires : élus une lettre d'information
- Auprès de leurs administrés : une lettre d'information, un mémo-tri et un autocollant à coller sur le bac de tri.





Pour information au Comité Syndical.

Pour extrait conforme, La Présidente du SYBERT, Catherine THIEBAUT

Préfecture du Doubs

Reçule - 6 JUL, 2016

Contrôle de légalité